

BULLETIN DE LIAISON

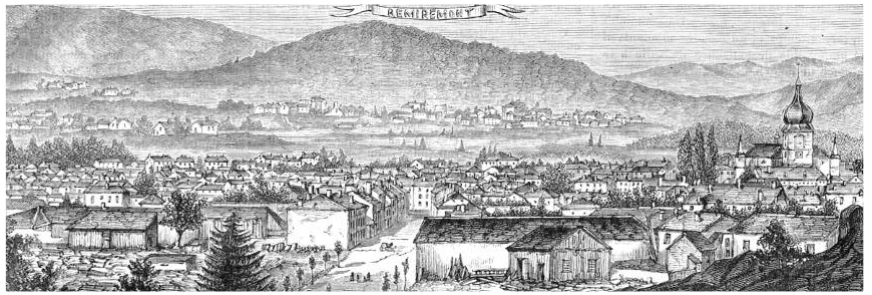
des membres de la

**Société d'Histoire
de Remiremont et de sa Région**

31 rue des Prêtres
88200 REMIREMONT

Site : www.histoirederemiremont.fr

ROMARICI MONS



N° 86 – Septembre 2018

ISSN 2272-3048

DROIT DE PARCOURS ET VAIN PATURE

D'après un usage immémorial établi dans la plupart des communes les prairies étaient pendant certaines époques de l'année abandonnées au parcours des troupeaux. C'était le droit exclusif de vaine pâture qui s'exerçait de la sortie de l'hiver jusqu'après la récolte de la première herbe.

Les historiens locaux ont souvent tendance à confondre le droit de parcours et la vaine pâture. Il s'agit pourtant de deux usages distincts mais relevant de la même philosophie. La *vaine pâture* est la servitude en vertu de laquelle on peut envoyer ses troupeaux au pâturage sur un terrain d'autrui quand celui-ci n'est ni couvert de fruits ni ensemencé, mais à charge de recevoir à son tour sur son terrain, aux mêmes époques, les troupeaux de ceux qui ont subi cette servitude. Le *parcours*, quant à lui, est une servitude en vertu de laquelle deux ou plusieurs communes voisines peuvent envoyer réciproquement leurs bestiaux paître sur leurs territoires respectifs dans le temps où la vaine pâture est licite. Le parcours n'est donc pas autre chose que la vaine pâture de commune à commune. Le parcours n'existe qu'à charge de réciprocité entre les communes. La vaine pâture n'existe qu'à charge de réciprocité entre des particuliers d'une même commune.

La Coutume générale de Lorraine régissant différentes parties enclavées stipulait « *vaine pâture s'entend aux prairies disponibles après la première ou la seconde faux* ». Particulièrement nécessaire au printemps lorsque les maigres provisions de foin de l'hiver étant épuisées, la vaine pâture permettait de nourrir le bétail. A cette époque, la misère était grande dans les campagnes. Les troupeaux étaient alors la principale source de revenus des habitants. Dans une Délibération du Conseil de La Poirie (paroisse de Dommartin) en date du 24 mars 1773 il est dit « ... *Les troupeaux sont la seule richesse ... Ce sont les troupeaux qui les font vivre ... Il faut pour nourrir ces troupeaux un parcours suffisant sans quoi il faudrait les nourrir et les faire pâturer dans les héritages, manger en herbe le foin qui est destiné à la nourriture pendant l'hiver ...* ».

Ces droits permettaient aux pauvres et aux indigents qui n'étaient pas propriétaires d'élever les quelques animaux domestiques nécessaires à leur subsistance.

Compte-tenu des intérêts en jeu il ne faut pas s'étonner si les différends furent fréquents entre les différentes communautés.

En 1492, année de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, les religieux du Saint-Mont contestèrent aux habitants de Pont, Xennois et Celles leurs usages pour couper du bois et faire pâturer leurs bestiaux dans la montagne du Saint-Mont « ... *du pied de la montagne jusqu'au-dessus* ... ». Une sentence arbitrale fut rendue par le Chapitre de Remiremont aux termes de laquelle la montagne demeurerait la propriété absolue du Prieuré sans que quiconque puisse y couper du bois ou y user d'une façon quelconque. Toutefois par grâce spéciale « ... *et pour le lieu de paix, les habitants de Pont, Celles et Xennois y auront leurs aisances au-dessous de la montagne selon les bornes et marches que les Dames y feront asseoir et poser* ... ».

Deux actes du 25 juin 1554 et 25 février 1622 interdirent aux habitants de La Poirie de labourer les terres de vaine pâture.

En 1598, un procès eut lieu entre les habitants de Franould et ceux de Celles, paroisse de Saint-Amé, au sujet du vain pâturage dans les bois.

Entre les propriétaires de la ferme de la Magdeleine (et de la léproserie) et la communauté de Pont les procès furent nombreux. Un acte du 16 août 1723 reconnut au fermier de la Magdeleine, Nicolas Aubry, le droit à la vaine pâture à la *Grande Roye*, c'est-à-dire sur la prairie située entre la plaine de Pont cultivée et le cours de la Moselle près du Pont de Cheneau.

En 1748 eut lieu un procès entre les religieux du Saint-Mont et les habitants de La Poirie au sujet de la vaine pâture sur la montagne du Cuchot, mais le différend persista et il fallut une sentence de la Cour de Lorraine attribuant au Prieuré du Saint-Mont, à l'exclusion de tous autres, le droit d'envoyer leurs troupeaux à la vaine pâture dans la montagne du Cuchot entre le 25 juillet et le 11 novembre.

En 1773, la communauté de La Poirie assigna divers particuliers qui labouraient sur les terrains réservés au droit de parcours malgré les actes de 1554 et 1622.

Cette liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut, mais elle a le mérite de souligner les difficultés rencontrées dans l'exercice de ces droits d'usage si âprement disputés.

Les autorités eurent à intervenir à plusieurs reprises pour régler l'exercice de ces droits en cas de circonstances particulières.

Les Lettres d'acensement du duc de Lorraine de 1555 avaient confirmé aux banaux du ban de Longchamp le droit de vaine pâture et de glandée dans les forêts communes.

A l'assemblée générale des habitants (plaid) de la Seigneurie de Pont (Pont, Autrives, Xennois) du 25 juin 1686, il fut ordonné aux particuliers qui élevaient des oies de les faire garder afin qu'elles n'occasionnent plus la perte des « ... *grands foins et autres fruits* ... ». Cette recommandation n'ayant pas été respectée, il fut permis à chacun de tuer les oies et les canards trouvés en *mésus* en tout temps dans les jardins et dans les prés.

En 1734, en raison des « ... *inondations extraordinaires* ... » ayant entraîné les foins qui étaient coupés dans les prairies et perdu ceux qui restaient à couper, un arrêt du Conseil d'Etat du 6

juillet ordonna à toutes les communautés de faire des regains et leur permit d'envoyer vain pâture les chevaux et les bestiaux dans les forêts du Domaine pendant le reste de l'année et les six mois de l'année suivante. Il était en outre interdit aux communautés de vendre les regains et d'en disposer à un autre usage qu'à la nourriture des bestiaux.

En 1760, suite à la sécheresse des mois de mai et juin qui rendirent la récolte des foins insuffisante pour la nourriture des chevaux et des bestiaux des campagnes, l'Intendant Chaumont de la Galaizière ordonna que dans toutes les communautés et Etats de Sa Majesté,



la moitié des prairies soumises à la vaine pâture seraient mises en réserve pour y faire les regains. Les prairies et pâquis mis en réserve seront partagés en trois lots égaux dont l'un sera réservé au seigneur haut justicier ou ses fermiers ayant troupeau et les deux autres partagés entre les habitants en proportion de ce que chacun aura de chevaux, bœufs ou vaches.

Quatre ans plus tard, en 1764, suite à « ... l'abrutissement (?) des prairies pendant le mois d'avril, que l'herbe ayant perdu son premier germe, laisse les prés à la sécheresse ... ordonne qu'à compter du jour de la présente Déclaration (4 avril) il ne sera plus permis à aucun particulier ou communauté d'envoyer leurs bestiaux en troupeau dans les lieux et prairies des Etats régis par la Coutume de l'Evêché de Metz, du 25 mars jusqu'à ce que les foins en aient été levés ... ».

Ordonnance du 1^{er} juillet 1760 sur les regains, émise par le Chancelier de Lorraine Chaumont de la Galaizière, représentant du Roi de France. (coll. pr.)

Avec les nouvelles façons de cultiver

les propriétaires voulurent utiliser leurs terres en permanence. En 1761, un édit royal permit de clôturer les terres et les prés en Béarn, Bourgogne, Champagne et Lorraine, ce qui réduisit considérablement la superficie des terres réservées au pâturage.

Pendant la période révolutionnaire, diverses restrictions ne tardèrent pas à limiter l'exercice de ce droit. Ce fut d'abord la loi du 28 septembre 1791 qui stipula qu'en aucun cas et en aucun temps, le droit de parcours et de vaine pâture ne pourrait s'exercer sur les prairies artificielles et ne pourrait avoir lieu qu'après la première récolte sur les terres ensemencées.

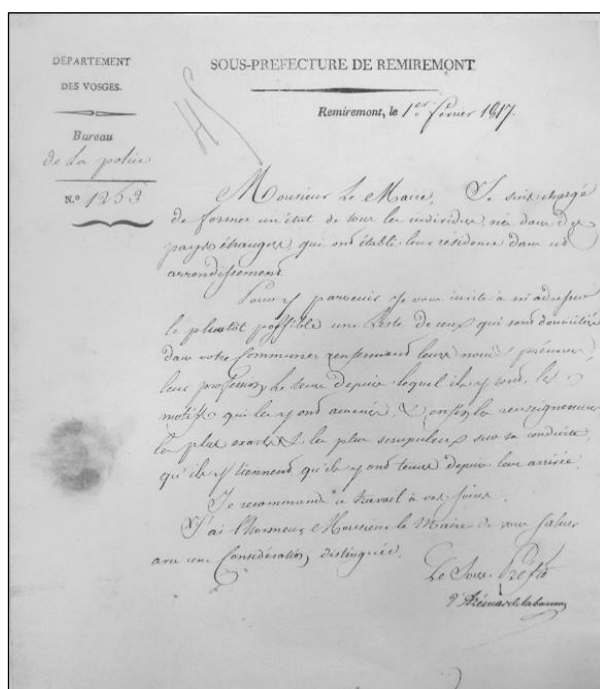
Pour éviter les dégradations commises au printemps qui nuisaient à la crûte¹, un arrêté de l'administration centrale du département des Vosges interdit le parcours des prairies du 1^{er} ventôse de chaque année jusqu'à la récolte de la première herbe.

Un an après, le 7 ventôse an VII, un nouvel arrêté interdit le parcours sur les prairies, quoique non closes, jusqu'à la récolte de la seconde herbe c'est-à-dire les regains. C'était vider de leur substance ces droits d'usage. Certes, la récolte étant dilapidée en un clin d'œil en vert, les bestiaux manquaient de fourrage pendant l'hiver mais la raison essentielle était qu'en sauvegardant la récolte des regains, la loi ménageait une quantité de fourrage nécessaire à l'approvisionnement des armées de la République.

N'ayant plus la possibilité d'envoyer leurs troupeaux pâturer dans les prairies, les habitants les envoyèrent dans les forêts ce qui amena l'administration des Eaux et Forêts à réagir. La forêt de Longegoutte fut interdite au parcours le 29 Floréal an XII. Considérée comme un frein à l'entreprise individuelle et au progrès agricole, la vaine pâture fut supprimée par la loi du 22 juin 1890.

Abel MATHIEU

LES ÉTRANGERS DOMICILIÉS À REMIREMONT EN FÉVRIER 1817



Lettre du sous-préfet de Remiremont, ordonnant au maire (avec les formes !) le recensement des ressortissants étrangers demeurant dans la commune. (Archives municipales de Remiremont)

**« Département des Vosges - N° 1253
Sous-préfecture de Remiremont**

Remiremont, le 1^{er} février 1817

Monsieur le Maire, je suis chargé de former un état de tous les individus, nés dans des pays étrangers, qui ont établi leur résidence dans cet arrondissement.

Pour y parvenir je vous invite à m'adresser le plus tôt possible une liste de ceux qui sont domiciliés dans votre commune renfermant leurs nom, prénoms, leur profession, la tenue depuis qu'ils y sont, les motifs qui les y ont amenés, et enfin les renseignements les plus exacts et les plus scrupuleux sur la conduite, qu'ils y tiennent, qu'ils y ont tenu depuis leur arrivée.

Je recommande ce travail à vos soins.

J'ai l'honneur, Monsieur le Maire, de vous saluer avec ma considération distinguée.

**Le Sous-Préfet : d'Azémar de Labaum
A Monsieur le Maire de la ville de Remiremont. »**

¹ Une herbe en crûte est une herbe qui pousse.

**« Etat nominatif
des individus nés en pays étrangers
et qui résident dans la commune de Remiremont à la date de ce jour**

1. De Martenat Marie Christine Anne, née à Dresden (Saxe). Cette dame veuve de M. Renauld, ancien capitaine au régiment d'Enghien est venue de Saxe avec son père qui était attaché à la maison de Madame de Saxe abbesse de Remiremont, il y a plus de quarante ans, elle mérite toute la considération possible et il n'y a que des choses avantageuses à dire d'elle.
2. Tauffre Marie Anne, née à Eggirel (Suisse). Elle est mariée à un nommé Cailliet, journalier, demeurant en cette ville, elle était cy devant avec sa mère au service de Madame de Jeandelise ancienne chanoinesse de Remiremont et s'est toujours bien conduite, elle est dans cette ville depuis avant la Révolution Républicaine.
3. Dubullion Hélène, née à Liège (Pays Bas). Cette dame est l'épouse de Mr Metzger, receveur à cheval de la régie des impôts indirects, ils habitent cette ville depuis environ trois ans.
4. De Brenner Marie Thérèse, née à Reichentall (Hesse électorale). Cette dame est l'épouse de Mr Géhin, capitaine en retraite et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, elle s'est mariée à Mayence, et a suivi son mari qui est venu se fixer à Remiremont il y a cinq ans, il serait à désirer que tous les étrangers lui ressemblent.
5. Zener Georges, né à Oberschwarzac (Allemagne). Cet homme qui est brasseur et tonnelier de profession demeure à Remiremont depuis environ trente-cinq ans, où il s'est marié, il est aujourd'hui veuf et s'est toujours bien conduit.
6. Ecker Jean, né à Matran (Suisse). Ce monsieur est capitaine en retraite, en quittant le service il est venu se fixer à Remiremont, il y a seize ans, il s'y est marié et c'est un parfait honnête homme.
7. Torrèjane Marie Anne Clémentine, née à Rome (Rome). Cette personne a épousé dans son pays le sieur Chevalier, militaire français et actuellement officier en retraite à Remiremont où il est depuis quatre ans, et il n'y a aucune plainte contre lui.
8. Barachain Jean Pierre, né à Marleim (Savoie). Il est à Remiremont depuis douze ans où il s'est marié, il est actuellement ramoneur juré de la ville, il n'y a pas lieu à se plaindre de lui.
9. Gribosky Louis, né à Zéloto (Pologne). Il a été envoyé à Remiremont comme prisonnier prussien lors de l'invasion des Prussiens à Verdun, depuis il n'a point quitté cette commune, il a épousé une fille de l'endroit et se conduit bien.
10. Mestralet Claudine, née à Chambéry (Savoie). Cette fille a épousé à Chambéry le nommé Pierre Moineau de St Etienne qui était alors compagnon serrurier chez son père, elle est venue avec son mari habiter Remiremont, il y a plus de quinze ans, la conduite de cette femme est jusqu'à présent sans reproches.

11. Roth Ferdinand, né à Lautrebach (Bade). Est venu à Remiremont comme compagnon boulanger il y a douze ans, il s'y est marié avec une fille de l'endroit, et depuis son mariage il s'est établi maître boulanger et on n'a rien à lui reprocher.

12. Probeck Jean, né à Diérenstheim (Wurtemberg). Cet homme est arrivé à Remiremont avant la Révolution comme garçon brasseur, il y a épousé la fille d'un brasseur de cette ville qu'il a remplacé, et il n'a plus quitté cette commune, sa conduite est celle d'un honnête homme.

13. Soultzer Charles, né à Soultz (Wurtemberg). Ce jeune garçon est venu à Remiremont il y a dix ans comme garçon boucher chez Mr Mariote, il vient de prendre la boucherie à son compte, et se propose de se marier avec une fille d'ici, sa conduite est celle d'un jeune homme qui cherche à travailler et à bien faire.

14. Schaeffer Georges Adam, né à Bemfingen (Bade). Ce particulier est arrivé comme garçon tailleur d'habits il y a dix ans, il est actuellement maître tailleur, il a épousé une demoiselle Tocquaine de cette ville, ce badois jusqu'à présent s'est toujours bien conduit.

15. Jogers Sébastien, né à Urtoffen (Bade). Il s'est introduit à Remiremont il y a un an comme compagnon tisserand, il s'est marié dernièrement avec la fille dudit sieur Zener, et travaille, jusqu'alors on n'a rien à lui reprocher.

16. Visry Joachim, né à Chambéry (Savoie). Cet homme est un émouleur de profession et demeure à Remiremont depuis plus de quarante ans, il s'y est marié, aujourd'hui il est veuf, très âgé et dans le besoin, on n'a rien à lui reprocher.

17. Massé Reignière, né à Valcassotte (Toscane). Ce Toscan s'est trouvé ici il y a environ trois ans comme marchand de figures de plâtre, il habitait avec un nommé Lasausse, qui ne jouit pas d'une bonne réputation et voulait épouser sa fille, à cette époque il fut arrêté par la gendarmerie comme prévenu de vol et conduit à Besançon, où on lui fit son procès ; pendant le séjour des alliés en 1815 il est rentré dans cette commune avec l'extrait du jugement qui le mettait en liberté, il s'est logé chez le même Lasausse où il est encore, et dans ce moment même on instruit encore une procédure contre lui pour vol, son absence ne peut être que très avantageuse à la commune et à celles voisines.

18. Viot Georges, né à Oberdiésenbach (Prusse). Ledit Viot a quitté le lieu de sa naissance dès sa jeunesse, il y a plus de 36 ans qu'il est venu s'établir dans l'arrondissement de Remiremont comme mercier : il s'est marié en troisième nocces l'an dernier à Remiremont, où il demeure depuis douze ans, cet homme est père d'une nombreuse famille et travaille actuellement comme maçon, on n'a rien à lui reprocher, il est très tranquille.

19. Otto Marie Thérèse, née à Gand (Pays-Bas). Cette fille a épousé à Gand le sieur Châtelain de cette ville, alors militaire autrichien et l'a suivi lorsqu'il est rentré ici en quittant le service, on ne peut rien lui reprocher, ils sont absolument dans la misère et ont trois enfants dont un est né en Autriche.

20. *Choulden Georges, né à Ximonovalter (Bade). Ce jeune garçon boucher demeure à Remiremont depuis deux ans chez le Sr Amable Marchal, boucher de cette ville, il est turbulent, et s'est battu dernièrement avec le nommé Joseph Pierre, soldat en retraite dit le chasseur des Viaux, cabaretier et boucher en cette ville, cette rixe provenait à ce qu'il paraît de jalousie de métier.*

21. *Pipe Jérôme, né à Gênes (Piémont). Ce garçon piémontais est cordonnier de profession, il est resté à Remiremont du temps des alliés comme prisonnier français, il vit ici avec une fille de mauvaises mœurs, sa présence dans cette ville est scandaleuse et il conviendrait de le faire partir.*

22. *Salla Jean-Baptiste, né à Pino (Italie). Ce dernier est vernisseur, pendant le séjour des alliés il s'est introduit dans cette ville comme marchand de baromètres, il y a demeuré jusqu'à présent, sa conduite n'est pas meilleure que celle du précédent, sa demeure est presque toujours chez des filles, et sous tous les rapports son départ sera favorable aux mœurs et à la commune. »*

-O-O-O-O-O-

Quelques remarques

Orthographe des patronymes et des villes de naissance

Les patronymes diffèrent parfois de ceux qu'on trouve dans d'autres documents. C'est le cas de Jean-Pierre BARACHAIN, orthographié par ailleurs en BARACHIN.

Autre curiosité : bien que la période révolutionnaire soit lointaine, le qualificatif de « *cy devant* » est attribué à Madame Tauffre. Elle était certes au service d'une ancienne chanoinesse, madame de Jeandelise, mais elle était de nationalité suisse, citée sans particule nobiliaire et mariée à un simple journalier.

Les noms de quelques villes ont fait l'objet d'une écriture phonétique. C'est entre autres le cas d'*Oberschwarzac*, affublée d'une terminaison en « ac » qui n'a rien de germanique et qui correspondrait davantage à une bourgade du sud de la France. Il s'agit évidemment d'*Oberschwarzach (Bavière)*. Autre exemple : les accentuations des « e » n'existant pas en allemand, il faudrait dès lors corriger *Diérenstheim* en *Dierenstheim*. Enfin, le lieu de naissance de Jean-Pierre Barachain n'est pas *Marleim*, mais *Marlens*.

Nationalités

Pour situer les origines étrangères, il faut bien entendu tenir compte des dates de naissance, et donc des aléas historiques qui ont bouleversé durant ces quelques décennies la géographie politique de l'Europe. Certains Romarimontains, originaires des départements français éphémères créés après les conquêtes républicaines ou impériales, comme par exemple la Savoie, ayant alors acquis à leur naissance et peut-être conservé la nationalité française, ne pouvaient dès lors compter parmi les étrangers résidant à Remiremont.

Dix personnes viennent des nombreux États indépendants qui composaient l'espace germanique². Le duché de Bade, territoire frontière face à l'Alsace sur la rive droite du Rhin, le plus proche de Remiremont, arrive en tête avec quatre ressortissants, suivi du Wurtemberg avec deux personnes, puis de la Prusse, de la Saxe, de la Hesse électorale et curieusement de l'Allemagne (en fait le royaume de Bavière, car l'Allemagne n'existait pas encore en tant qu'État), avec un représentant chacun.

Les États de la péninsule italienne ou leurs possessions³ viennent ensuite. Le Piémont est en tête avec six représentants, grâce à la présence de trois Savoyards qui, à l'époque, n'étaient pas encore Français⁴. Rome, alors à la fois ville et État papal et, grosse erreur de géographie politique, la Toscane avec Gênes (capitale de la Ligurie située au nord de la Toscane, mais n'en faisant pas partie !), comptent chacun un ressortissant.

Deux personnes sont nées aux Pays-Bas dans des villes aujourd'hui belges : Gand et Liège⁵. Une autre vient de Pologne et deux autres sont originaires de Suisse.

Les professions

Parmi les six personnes installées à Remiremont sous l'Ancien Régime et donc à l'époque du Chapitre Saint-Pierre, deux femmes étaient venues pour le service de Dames : l'une parce que son père était attaché à Madame de Saxe, l'autre venue de Suisse avec sa mère auprès de Madame de Jeandelise. Elles auront traversé la période révolutionnaire sans encombre.

Quatre artisans se sont établis à Remiremont durant la même période : deux brasseurs, dont l'un épousera la fille de son patron, un émouleur et un militaire suisse devenu capitaine. Mariés à Remiremont, ils se sont intégrés durablement, avec des réussites économiques inégales. Le Savoyard Viry, devenu veuf, est dans la misère au moment du recensement.

La période révolutionnaire ne semble pas avoir été propice aux immigrations. Il faudra attendre 1801 et surtout 1805 pour qu'arrivent huit personnes toujours présentes à Remiremont en 1817 : l'épouse savoyarde d'un compagnon serrurier stéphanois venu s'établir à Remiremont, les épouses de deux capitaines français à la retraite mariés l'un à une Romaine et l'autre à une personne originaire de Mayence. Ce dernier, titulaire de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, est probablement passé au service du nouveau roi Louis XVIII, y compris durant le retour éphémère de Napoléon lors des Cent Jours.

² L'Allemagne en tant qu'État fédérateur de ces multiples entités ne sera créée au château de Versailles qu'en 1871, sous la férule de la Prusse.

³ Situation existante sous l'Ancien Régime et à partir de la Restauration. Les remembrements étatiques opérés par Napoléon au fil de ses conquêtes ont été annulés après la chute du Premier Empire.

⁴ La Savoie, membre jusque-là du duché du Piémont, deviendra française pour quelques années de 1792 à 1814, puis définitivement à partir du plébiscite de 1860, entérinant l'accord de Turin signé entre Napoléon III et Victor Emmanuel en vue de l'unification italienne (voir aussi la célèbre rencontre de Plombières entre le souverain français et Cavour le ministre piémontais).

⁵ La Belgique n'est devenue un État souverain qu'en 1830.

Parmi les civils arrivés durant la période impériale, un compagnon boulanger badois s'établira en tant que maître boulanger à Remiremont, un Prussien tiendra une mercerie avant de devenir maçon, un marchand savoyard (sans précision sur la nature de son commerce) deviendra ramoneur juré de la ville, un tailleur d'habits badois ouvrira une officine de maître tailleur et enfin, un jeune garçon-boucher wurtembergeois reprendra l'affaire de son patron. Tous épouseront « *une fille de l'endroit* » et certains engendreront une importante descendance.

Après la Restauration, en moins de trois ans, arriveront six autres personnes, dont une femme originaire des Pays Bas, dont l'époux exercera à Remiremont la fonction fiscale de receveur à cheval des impôts indirects. Trois anciens prisonniers des coalisés s'installeront dans la ville (« *... se sont introduits ...* » comme le dit le rapport du maire pour certains !!!) après avoir été libérés : un Toscan marchand de figures de plâtre, un cordonnier piémontais, et un Polonais dont la profession n'est pas indiquée. Un jeune garçon-boucher et un tisserand tous deux Badois, se sont « *... introduits ...* » à Remiremont à la faveur de l'arrivée des alliés. La période post-impériale, militairement et politiquement confuse et agitée, aura donc engendré des mouvements de population d'un type nouveau et, comme on le verra plus loin, pas nécessairement bien considérés par les édiles.

La date d'arrivée à Remiremont d'une des Néerlandaises n'est pas précisée. Elle avait épousé à Gand un militaire de cette ville, identifié comme Autrichien (et pourtant, il porte le nom de Châtelain à consonance française). Arrivée avec trois enfants, dont un né en Autriche, elle se trouve présentement dans la misère. Selon les indications du rapport, il semble bien que son époux ne soit pas présent dans la localité. Peut-être a-t-il disparu au cours d'une des guerres incessantes qui ont agité cette période. Cette femme se retrouve ainsi dans la cohorte des malheureuses « *personnes déplacées* » au gré des conflits.

Les appréciations morales portées par le maire de Remiremont

Très variées, elles s'avèrent d'autant plus positives que les implantations romarimontaines sont anciennes et qu'elles concernent des personnes d'un certain rang social. Les louanges vont en premier lieu à celles qui furent attachées à des chanoinesses. Madame de Martenat « *... mérite toute la considération possible ...* ». Madame Tauffre bénéficie elle aussi d'une appréciation flatteuse : « *... que des choses avantageuses à dire ...* ». Les plus négatives concernent, parmi les derniers arrivés, trois Italiens, dont un marchand de figures de plâtre génois voleur récidiviste, un vernisseur et un cordonnier piémontais, arrivés dans la foulée des armées alliées. Ils fréquentent des personnes douteuses et des « *filles* ». Il est dit que leur départ serait une bonne chose pour la moralité dans la commune.

Entre ces deux extrêmes, de nombreuses finesses sémantiques nuancent les appréciations, qui iront par exemple de « *... à désirer que tous les étrangers lui ressemblent ...* » pour l'épouse du titulaire de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, ou « *... parfait honnête homme ...* » pour le capitaine d'origine suisse à la retraite, en passant par « *... conduite jusqu'à présent sans reproches ...* » pour la compagne du compagnon serrurier, jusqu'à « *... pas à se*

plaindre de lui ... » pour le ramoneur d'origine savoyarde, ou encore « ... on n'a rien à lui reprocher, il est très tranquille ... » au sujet du maçon prussien.

L'épouse du receveur à cheval de la régie des impôts indirects ne fait l'objet d'aucune appréciation autre que « ... habitent cette ville depuis environ trois ans » !!!

Cette enquête sur les étrangers présents dans le territoire, diligentée par les services de l'Etat, est censée permettre aux responsables politiques, après les multiples bouleversements internationaux occasionnés par les conflits des époques révolutionnaire, républicaine et impériale, d'apprécier la situation des étrangers en France et les problèmes qu'ils peuvent éventuellement poser, alors que le pays est encore occupé pour plusieurs années par les armées coalisées (russes, prussiennes, autrichiennes et anglaises). Pourquoi et dans quel but ? Rien n'est précisé dans la lettre du sous-préfet, mais on comprend que dans ce contexte l'Etat cherche à maîtriser au mieux la situation. Localement les préoccupations sont d'un autre ordre. On sent bien qu'il n'y a pas ou très peu d'ostracisme à l'égard des étrangers, dont la présence est interprétée surtout à l'aune de l'ordre social ou moral. Dans cette petite ville bourgeoise un peu nostalgique de son passé, ces personnes sont appréciées selon leur sociabilité et la qualité de leur intégration économique.

M.C.

Journées du patrimoine des 15 et 16 septembre 2018
Salons de l'Hôtel de ville de Remiremont

1. Notre grande exposition photographique : *Le patrimoine de Remiremont*
2. Un atelier de lecture des documents anciens, en collaboration avec les Archives Municipales de Remiremont
3. Notre grand stand de déstockage de nos publications, y compris les plus anciennes.

Exemples :

Les cahiers du Pays de Remiremont

n° 3 Les trésors romarimontains

n° 4 La rue de La Franche-Pierre

Le Pays de Remiremont

n° 15 Le Pays de Remiremont des origines à nos jours

n° 16 Le fort du Parmont

n° 17 Recensement des habitants du Pays de Remiremont en 1698

n° 18 Les prisonniers de guerre français et allemands 1940-1950

n° 19 Béatrix de Lorraine

Et bien d'autres

Anne-Charlotte de Lorraine abbesse, par Pierre Heili
Hommes et Femmes du Textile dans les Hautes-Vosges

Prix
exceptionnels

Venez nombreux
soutenir et
encourager la
Société d'Histoire
de Remiremont et
de sa Région

LE DÉCÈS DU GÉNÉRAL HUMBERT DANS LA PRESSE DE LOUISIANE

« Celui dont le bouillant courage dompta tant de fois les dangers ; celui que la mort respecta si souvent dans les combats, le Général HUMBERT enfin, vient de terminer sa carrière à la suite d'une maladie longue et douloureuse. Sa réputation militaire est assez grande pour que nous tracions ici un tableau rapide de ses campagnes dans les deux hémisphères et de ses traits de valeur qui feront toujours honorer sa mémoire. D'abord soldat, puis officier, et enfin général, il fut employé en 1794 à l'armée de Ovest et se fit remarquer ainsi qu'ailleurs par son courage et par sa prudence, le 15 Décembre 1796, il débarqua à Kilala en Irlande avec un corps d'environ onze cents hommes, mais déjà remarquable par son audace. Humbert attaque à Castelbar l'armée Anglaise forte de 4000 hommes ; 1500 Anglais mirent bas les armes au cri de Vive les Français ! Et Humbert marchait sur Dublin lorsque le général Cornwallis, à la tête de vingt mille hommes l'enveloppa lui et sa troupe et le fit prisonnier. Où est votre armée, lui demanda le général Anglais ? – la voilà, dit Humbert, en montrant 400 hommes – Et où prétendez-vous aller ? – A Dublin. – Un tel projet, répondit Cornwallis, ne pouvait naître que dans une tête française.



**Portrait du Général Amable Humbert.
(Wikipedia, artiste non spécifié)**

Grièvement blessé, à Klotten, près Zurich, Humbert fut un des généraux qui se distinguèrent le plus dans cette affaire, et en 1802, au Port au Prince, il se mit à la tête des troupes qu'on y débarqua, s'empara du fort Bizoton et se rendit maître de la ville. Demeuré sans activité sous Napoléon pour quelques motifs bien frivoles, il vint, il y a huit ans en Amérique, dans l'intention de se joindre aux insurgés Mexicains. A l'époque de l'invasion de cet état par les Anglais, Humbert servit comme volontaire, se fit remarquer par son intrépidité ordinaire et se rendit digne de la confiance du général Jackson qui l'autorisa à former un corps de volontaires.

Loin de son pays, sans appui, sans fortune, le général Humbert obtint enfin une pension du gouvernement français, dont il jouissait depuis un an et se promettait le plaisir d'aller finir ses jours dans ses foyers lorsque la mort qui n'épargne personne, est venue le frapper !!! Humbert était franc et généreux, il avait des faiblesses, eh ! Qui de nous n'en a pas ? Mais il était plein d'honneur et de probité : quand à son mérite militaire, s'il fut resté en France, s'il eut été favorisé par Napoléon il aurait péri comme Bayard ou serait mort maréchal de France !!!

Les restes de l'intrépide guerrier dont nous faisons un court nécrologe, ont été accompagnés à leur dernière demeure par un grand concours de citoyens respectables. Un détachement de la Légion de la Louisiane et l'état-major de ce joli corps, ont rendu les honneurs militaires au brave qui avait contribué avec eux à la défense de la patrie. Un monument sera élevé à sa mémoire par les soldats-citoyens de la Légion.

[Communiqué.]

Le général HUBERT est mort. Né pour les combats, la guerre était son élément, lancé malgré lui, hors de cette glorieuse carrière, s'il commit quelques fautes, il n'en resta pas moins fidèle à l'honneur. Français et Militaire, il l'a religieusement conservé dans son cœur, au milieu même des égarements d'une tête ardente, exaltée encore par les malheurs de sa situation particulière. Le général HUBERT n'a jamais cessé d'appartenir à l'Armée Française, autant par le titre de Maréchal de Camp, que son

COURRIER DE LA LOUISIANE

NOUVELLE-ORLEANS

LUNDI, 6 JANVIER 1823

Celui dont le bouillant courage dompta tant de fois les dangers ; celui que la mort respecta si souvent dans les combats, le Général HUBERT enfin, vient de terminer sa carrière à la suite d'une maladie longue et douloureuse. Sa réputation militaire est assez grande pour que nous tracions ici un tableau rapide de ses campagnes dans les deux hémisphères et de ses traits de valeur qui feront toujours honorer sa mémoire. D'abord soldat, puis officier, et enfin général, il fut employé en 1794 à l'armée de l'Ouest et se fit remarquer ainsi qu'ailleurs par son courage et par sa prudence, le 15 Décembre 1796, il débarqua à KILALA en Irlande avec un corps d'environ onze cents hommes, mais déjà remarquable par son audace. Humbert attaqua à Castelbar l'armée Anglaise forte de 4000 hommes ; 1500 Anglais mirent bas les armes au cri de *Vive les Français!* et Humbert marcha sur Dublin lorsque le général Cornwallis, à la tête de vingt mille hommes l'enveloppa lui et sa troupe et le fit prisonnier. Où est votre armée, lui demanda le général Anglais? — la voilà, dit Humbert, en montrant 400 hommes — Et où prétendez vous aller? — A Dublin. — Un tel projet, répondit Cornwallis, ne pouvait naître que dans une tête française.

Grèvement blessé à Klotten, près Zurich, Humbert fut un des généraux qui se distinguèrent le plus dans cette affaire, et en 1802, au Port au Prince, il se mit à la tête des troupes qu'on y débarqua, s'empara du fort Bizoton et se rendit maître de la ville. Demeuré sans activité sous Napoléon pour quelques motifs bien frivoles, il vint, il y a huit ans en Amérique, dans l'intention de se joindre aux insurgés Mexicains. A l'époque de l'invasion de cet état par les Anglais, Humbert servit comme volontaire, se fit remarquer par son intrépidité ordinaire et se rendit digne de la confiance du général Jackson qui l'autorisa à former un corps de volontaires.

Loin de son pays, sans appui, sans fortune, le général Humbert obtint enfin une pension du gouvernement français, dont il jouissait depuis un an et se promettait le plaisir d'aller finir ses jours dans ses foyers lorsque la mort qui n'épargne personne, est venu le frapper!!! Humbert était franc et généreux, il avait des faiblesses, et il qui de nous n'en a pas? mais il était plein d'honneur et de probité : quand à son mérite militaire, s'il fut resté en France, s'il eut été favorisé par Napoléon il aurait péri comme Bayard ou serait mort maréchal de France!!!

Les restes de l'intrépide guerrier dont nous faisons un court nécrologe, ont été accompagnés à leur dernière demeure par un grand concours de citoyens respectables. Un détachement de la Légion de la Louisiane et l'état major de ce joli corps, ont rendu les honneurs militaires au brave qui avait contribué avec eux à la défense de la patrie. Un monument sera élevé à sa mémoire par les soldats-citoyens de la Légion.

[Communiqué.]

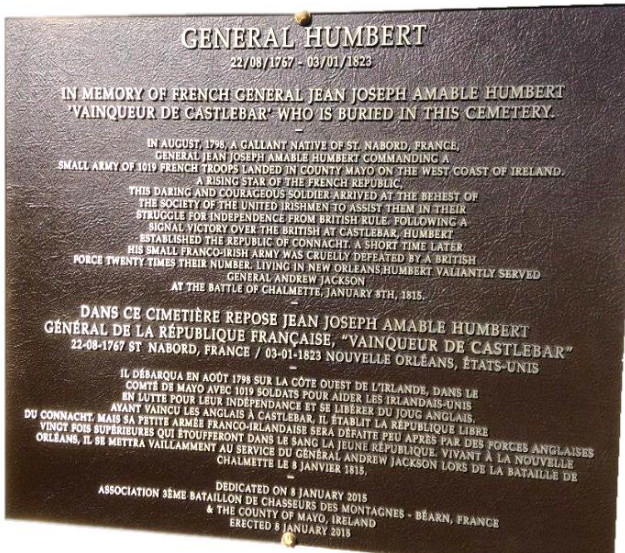
Le général HUBERT est mort. Né pour les combats, la guerre était son élément, lancé malgré lui, hors de cette glorieuse carrière, s'il commit quelques fautes, il n'en resta pas moins fidèle à l'honneur. Français et Militaire, il l'a religieusement conservé dans son cœur, au milieu même des égarements d'une tête ardente, exaltée encore par les malheurs de sa situation particulière.

Le général HUBERT n'a jamais cessé d'appartenir à l'Armée Française, autant par le titre de Maréchal de Camp, que son souverain lui avait conservé, en lui rendant la pension de retraite attachée à ce grade, que par le souvenir impérissable d'un des plus beaux faits d'armes qui aient illustré cette noble armée.

En combattant dans nos rangs, sur une terre jadis française et contre les ennemis de la France, il crut servir encore sa patrie qu'il aimait. Témoin de sa vaillance et de son irréprochable probité, jettés un voile sur les erreurs passagères de sa vie, et répandons quelques lauriers sur la tombe d'un brave, mort il est vrai, loin du théâtre de sa gloire, mais tout près des lieux où son courage brilla pour nous d'un dernier éclat.

La « une » du Courrier de la Louisiane du lundi 6 janvier 1823.

souverain lui avait conservé, en lui rendant la pension de retraite attachée à ce grade, que par le souvenir impérissable d'un des plus beaux faits d'armes qui aient illustré cette noble armée. En combattant dans nos rangs, sur une terre jadis française et contre les ennemis de la France, il crut servir encore sa patrie qu'il adorait. Témoin de sa vaillance et de son irréprochable probité, jetons un voile sur les erreurs passagères de sa vie, et répandons quelques lauriers sur la tombe d'un brave, mort il est vrai, loin du théâtre de sa gloire, mais tout près des lieux où son courage brilla pour nous d'un dernier éclat. »



Plaque commémorative inaugurée le 8 janvier 2015 au cimetière Saint Louis à la Nouvelle Orléans, où le Général Humbert fut inhumé 192 ans plus tôt. (Wikipedia)

Nous ne ferons pas ici une nouvelle biographie de Jean-Joseph Amable HUMBERT, général vosgien né le 22 août 1767 dans une ferme de Saint-Nabord près de Remiremont et décédé à la Nouvelle-Orléans le 3 janvier 1823 à l'âge de 55 ans. D'autres l'ont déjà faite, comme Jacques BAEYENS dans notre publication du *Pays de Remiremont*⁶. Nous nous limiterons ici à commenter l'article nécrologique, publié à l'occasion de ses obsèques célébrées le lundi 6 janvier 1823 dans le *Courrier de la Louisiane*, organe de presse alors important dans cette ancienne colonie à la culture française encore prédominante, où il a guerroyé et vécu durant les onze dernières années de sa vie.

L'article est d'importance : plus de la moitié de la première page d'un journal qui n'en compte que quatre, deux en français et deux en anglais. Cette nécrologie montre clairement que le général Humbert était un personnage connu et reconnu à la Nouvelle-Orléans : « *Ses restes ... ont été accompagnés à leur dernière demeure par un grand concours de citoyens respectables. Un détachement de la Légion de la Louisiane et l'état-major ... ont rendu les honneurs militaires au brave qui avait contribué avec eux à la défense de la patrie* »⁷.

S'étendant sur les qualités guerrières de notre Vosgien, le texte vante son énergie et son intrépidité, évoque la progression fulgurante de sa carrière militaire sous la Révolution et la Première République, montrant comment ce simple soldat presque inculte va gravir tous les échelons jusqu'au grade de général de brigade, appelé ici Maréchal de Camp. Il cite au passage



Plaque commémorative de l'expédition en Irlande en 1798, apposée à Killala en Irlande.
(Wikipedia)

sa participation à la lutte contre la chouannerie et aux batailles européennes où il s'est illustré. Mais l'article met surtout en évidence ses combats contre les Anglais, en Irlande en 1796, puis en Louisiane autour de 1815. On découvre alors comment sa proposition de constituer une unité de volontaires sera agréée par le général Jackson, futur président des USA, alors en charge de la protection de cette vaste région. Ce corps paramilitaire, intitulé *Légion de la Louisiane*, constitué surtout de Français, mais aussi d'Espagnols et d'Allemands, existera jusqu'à la terrible guerre de Sécession⁸. Ses membres et son état-major seront non seulement présents aux obsèques, mais ils publieront le communiqué élogieux qui fait suite à l'article nécrologique, en soulignant en particulier la fidélité du défunt à sa patrie française et en annonçant l'édification d'un monument à sa mémoire⁹.

⁶ Jacques BAEYENS, *La vie aventureuse de Jean Joseph Amable HUMBERT, Général de la République (1767-1823)*, Le Pays de Remiremont n° 3, 1980, Bulletin de la Société d'Histoire Locale de Remiremont et de sa Région.

⁷ La patrie est à entendre ici comme celle des Etats-Unis, l'Anglais étant également pour Humbert l'ennemi de la France.

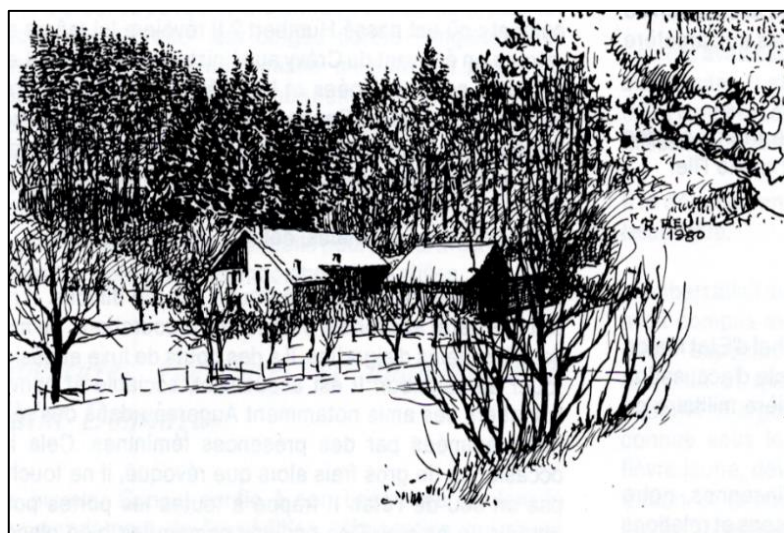
⁸ Selon Wikipédia.

⁹ Cet édifice a-t-il été vraiment réalisé ? Existe-t-il encore aujourd'hui ? Nous n'en savons pour l'instant pas davantage.

L'article et le communiqué reviennent aussi à plusieurs reprises sur des aspects moins brillants en évoquant des « motifs frivoles », des « faiblesses », des « égarements d'une tête ardente » ou encore des « erreurs passagères », sans plus d'explications.

L'évocation des motifs frivoles renvoie bien sûr à sa liaison amoureuse au cours de l'expédition de Saint-Domingue avec Pauline Bonaparte, épouse puis veuve du Général Charles Victor Emmanuel Leclerc, et sœur préférée de Napoléon¹⁰. Liaison qui vaudra à Humbert la haine tenace de celui-ci (et pourtant les multiples frasques amoureuses de Pauline étaient notoires). Sauf en quelques rares occasions, Humbert sera démis de toutes ses fonctions militaires pendant plusieurs années, sans pension, et sera mis sous surveillance policière étroite, au prétexte de ses orientations entendues comme trop républicaines.

Les égarements ou erreurs passagères concernent très probablement les liens avec les frères Lafitte, considérés par les Américains, suivant les époques, ou comme des corsaires utiles à la lutte contre les Anglais ou comme des pirates dangereux qu'il convient de mettre hors d'état de nuire. Mais il est clair pour les Louisianais que le plus important reste la participation active du général Humbert à la lutte contre les Anglais quand ceux-ci tentèrent d'envahir la Louisiane.



Ferme natale du Général Humbert
(dessin de Robert Reuillon, 1980, coll. pr.)

Sans la haine durable de Napoléon, Humbert n'aurait certainement pas quitté l'Europe, où il aurait alors peut-être poursuivi la progression de sa carrière. Pour Jacques Baeyens¹¹, c'est probable mais pas certain, car si ses capacités guerrières étaient incontestables, les faiblesses de son éducation l'empêchaient de s'affirmer en société ou face à ses supérieurs. Il n'empêche que ce personnage attachant et intéressant, natif de Saint-Nabord, aura réalisé grâce à ses capacités foncières, dans les circonstances particulières issues de la Révolution, un parcours remarquable.

Les Américains de la Louisiane ne s'y sont pas trompés. Les Irlandais du sud non plus, qui commémorent encore aujourd'hui chaque année sa victoire de Castelbar contre les Anglais. Dans sa région natale deux rues portent son nom, à Remiremont et à Saint-Nabord¹².

Michel CLAUDEL

¹⁰ Le général LECLERC dirigea l'expédition qui devait mater la rébellion des esclaves de la colonie de Saint-Domingue. D'abord victorieuse celle-ci tourna à la catastrophe en particulier du fait des énormes pertes dues à la fièvre jaune, laquelle emporta d'ailleurs ce généralissime. Ce retournement de situation aboutit à la proclamation de l'indépendance de ce premier Etat en janvier 1804, sous le nom toujours actuel d'Haïti.

¹¹ Jacques BAEYENS, *Sabre au clair, Amable Humbert général de la République*, 168 p., 1981, Ed. Albatros.

¹² On trouve des rues du Général Humbert à Paris 14^e et à Rambouillet, mais il s'agit d'un homonyme : Georges Louis HUMBERT, né en 1842 à Gazeran et décédé à Strasbourg en 1921.

Sommaire

Histoire de la rue de la Franche Pierre de Remiremont

Les droits de bourgeoisie dans les comptes de la Prévôté d'Arches

L'infanticide de Madame d'Ulm, chanoinesse de Remiremont (documents inédits)

Prix unitaire : 8 €

Disponible lors des différentes manifestations de la Société d'Histoire (conférences, soirées à thème, journées du patrimoine...)

OU

**Au local de la Société :
31 rue des prêtres à
Remiremont**

(Permanences le lundi
de 9h00 à 11h00)

OU

**Par envoi postal :
ajouter 3,50 €,**

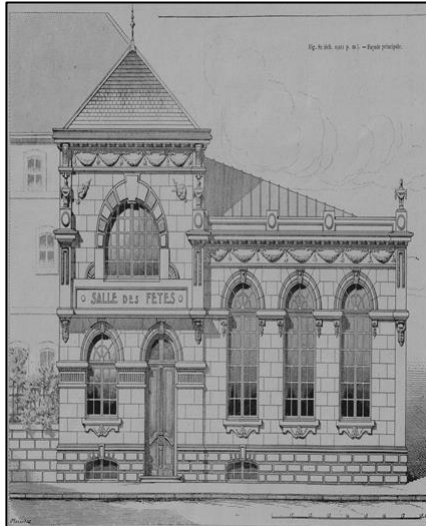
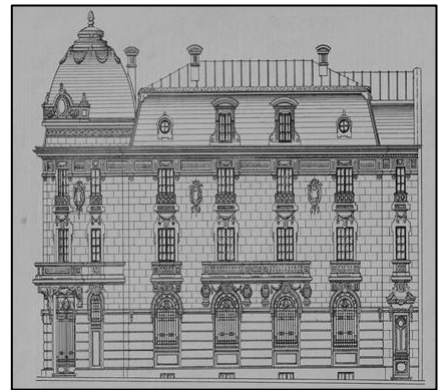
**chèque à libeller au
nom de la**

**Société d'Histoire de
Remiremont
et de sa Région**

Vient de paraître

Les Cahiers
du Pays de Remiremont

n° 4 – août 2018



Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

68 pages - 75 illustrations couleur

LES RENDEZ-VOUS

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE REMIREMONT ET DE SA RÉGION

Nos réunions mensuelles sont libres et gratuites. Invitez vos amis ; songez aussi à les faire adhérer.
Permanences du lundi matin, de 9h00 à 11h00 au local, 31, rue des Prêtres à Remiremont.

Journées du Patrimoine 15 et 16 septembre 2018

3 manifestations dans le Palais Abbatial

par le Service des Archives et la Société d'Histoire de Remiremont

La Société d'Histoire présente une exposition photographique sur
le « **Patrimoine Architectural de Remiremont** »

La Société d'Histoire organise un **déstockage**, avec **vente à prix réduits**,
de ses publications anciennes.

Sera également mis en vente, à cette occasion,
le **n°4 des Cahiers du Pays de Remiremont**

10h-12h
et
14h-18h

Le service des Archives Municipales propose "**Les Archives à voix haute**", lecture
d'archives sur Remiremont du Moyen-Age au XX^e siècle : humour, drames, faits
divers, anecdotes, poésie... **Le dimanche 16 uniquement, de 14h à
18h.**

Programme des réunions mensuelles de septembre 2018 à février 2019

Salle des conférences du Centre Culturel de Remiremont, de 20h à 21h30,
le premier vendredi de chaque mois, *sauf avis contraire* :

Vendredi 5 octobre 2018 : **Les condamnés à mort à Remiremont**, par Nadine Berguer

Vendredi 2 novembre 2018 : **Un évangéliste d'hier pour aujourd'hui**,
par Mireille et Renaud Marlier

Vendredi 7 décembre 2018 : **L'histoire des usines textiles de Remiremont**,
par Jean-Aimé Morizot

Vendredi 1 février 2019 : **Histoire des prisons de Remiremont**, par Pascal Richard

Samedi 12 janvier 2019 : **Galette des rois des adhérents de la Société d'Histoire**
à 15 h, salle des Grands Jardins de Remiremont

Composition et mise en page de cette livraison par Michel Claudel, à qui on peut adresser des
textes, communications ou informations pour un prochain numéro :

michel.claudel4@orange.fr (nouvelle adresse électronique)